



EDITORIAL

« santésuisse doit faire des progrès » !

Pierre Chavier

Cherchant un titre pour cet éditorial de la Lettre de l'AMG, je l'ai trouvé par hasard dans l'édition du quotidien Le Matin daté du 1^{er} septembre 2004. Qui a donc bien pu sortir une telle formule qui, lue au premier degré, ravira de nombreux médecins, patients et assurés. Il s'agit de l'inégalable Monsieur Pascal Couchepin, Conseiller Fédéral en charge entre autres de l'épineux dossier de l'assurance-maladie. Ces propos ont été tenus lors du traditionnel pèlerinage de l'octodurien sur l'île Saint-Pierre. Lieu qui a sans aucun doute mieux inspiré l'un de ses illustres résidents écrivains en 1765.

Monsieur Pascal Couchepin souhaitant réformer de fond

en comble la LAMal est donc en charge de s'occuper de l'assurance obligatoire des soins. Véritablement un Nouveau Contrat Social ! Dès lors, nous pouvons tous supposer, assurés, patients, cantons et médecins que toutes les sensibilités seront prises en compte dans la tradition historique de notre Confédération. Et ce d'autant qu'il s'agit de régler là le financement de la santé du peuple Souverain. Or, qu'apprend-on donc de Monsieur Couchepin ? Tout simplement que le système de santé, et notamment la question des primes d'assurances maladies, relève seulement et uniquement des assureur-maladie, illustrement représentés par santésuisse.

SOMMAIRE

Editorial	1-3
Coup de scalpel	3
Couchepin	4-5
Quelques chiffres	5
Tarmed et la protection des données	6
Valeurs intrinsèques	7
Candidatures	8-9
Cession de créance	9
Mutations	10
Petites annonces	10
A vos agendas	11

Lisons attentivement Le Matin. Notre Conseiller Fédéral s'attend à une hausse modérée des primes d'assu-

suite à la page 3



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...
avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

...CAISSE MALADIE 2005..CAISSE MALADIE 2005...

R.C.PONT Assurances a conclu un contrat collectif avec **INTRAS** pour les prestations **COMPLEMENTAIRES à la LAMAL**.

Ce contrat **GESTMED** s'adresse à tous les médecins et membres de leur famille :

PRIMES ATTRACTIVES

LIBRE PASSAGE pour toute affiliation avant le 01.01.2005,
pour des prestations équivalentes au contrat actuel

AGE D'ADMISSION : 55 ans

Nous nous engageons à fournir une offre dans les 24 heures après réception du certificat actuel :

R.C.PONT Assurances Rte de Jussy 29 C.P.227 1226 Thônex

Ou

Fax : 022 869 46 21

Ou, plus rapide encore :

rpont@rcpont.com

rances maladie (+ 4 % en moyenne). Il se réjouit que « en maintenant des augmentations moins fortes nous avons reconstitué les réserves. » A ce stade, tout lecteur attentif sera interpellé par le NOUS! Poursuivant la lecture, nous pouvons constater que la « levée de l'obligation de contracter reste la priorité. » Aucun des lecteurs de notre Lettre, qu'il soit assuré, patient ou médecin, ne sera dupe de cette terminologie absconde désignant tout simplement la fin du libre choix du médecin par le patient. Nous en concluons qu'aux yeux de Monsieur Couchepin, le médecin et le patient, à fortiori l'assuré, ne sont pas parties prenantes aux décisions concernant l'avenir de l'assurance obligatoire des soins.

Nous rappellerons ici au Conseil Fédéral que les soins consistent entre autres en une relation privilégiée et intime entre le médecin et son patient. Qu'il est donc totalement légitime, face à cette évidence universellement connue, que tout patient éventuel ou nécessitant des soins, soit souverain du choix du médecin auprès duquel il confiera sa santé. En clair, et notre Association a pu d'ores et déjà nouer de nombreux contacts avec des associations d'assurés et de patients, Monsieur Couchepin ne pourra pas toucher impunément à ce lien unique et fondamental.

Qu'il fasse croire, relayé par le lobby des assureurs, que tout ce chantier bouleversant la loi sur l'assurance-maladie est mis en œuvre pour « lutter contre les moutons noirs » ne dupera personne. Les moyens légaux existent aujourd'hui pour sanctionner les médecins non respectueux de la déontologie, notamment en

matière d'honoraires. Des propositions concrètes des sociétés de médecine romande et alémanique ont été adressées aux autorités politiques afin de proposer les pistes de nature à réellement maîtriser l'augmentation des coûts de la santé tout en préservant l'excellence du système de soins que nous avons la chance d'avoir dans notre pays.

Seul problème : Monsieur Couchepin n'a qu'un seul partenaire pour traiter d'une question qui concerne pourtant tous les citoyens suisses : santésuisse! D'où sa demande impérieuse : « santésuisse doit faire des progrès ». Mais dans quel sens ?

Et oui Monsieur Couchepin! Santésuisse doit faire des progrès en cessant de se considérer le policier, le juge et l'arbitre de notre système de santé. Prenez garde! Poursuivant sur cette voie, vous prenez le risque que le Conseil fédéral n'ait plus même un mot à dire en la matière.

Les citoyens (électeurs) suisses font très largement confiance en leurs médecins, profession des plus estimée; ces derniers exercent tout leur art pour mériter cette confiance. Ces mêmes citoyens suisses font très peu confiance en leurs politiciens; certains de ces derniers mettent tout leur art pour éviter de les consulter.

En ce glorieux jour du 11 mars 1998 où Monsieur Couchepin a été élu au Conseil Fédéral, il a asséné sur l'antenne de la TSR une de ses désormais célèbres *couchepinades* que nous ne pouvons nous empêcher de rappeler. « La tâche qui m'attend est remplie de vide. » Nous en avons aujourd'hui confirmation...



● Coup de scalpel ●

La concurrence fait rage

30 % meilleur marché! C'est le slogan que la caisse maladie VISANA met en exergue pour attirer de nouveaux assurés dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. Le motif? Une franchise plus élevée.

Ce qu'oublie de dire VISANA dans cette annonce c'est qu'elle n'est pas la seule à proposer un

rabais de cotisation en cas d'augmentation de la franchise.

Ce que tient à dire l'AMG c'est que les franchises élevées ne constituent pas forcément une économie mais une répartition différente du risque entre l'assuré et l'assureur.

A bon entendeur.



● Couchepin se trompe de cible ●

Blaise Bourrit

En mai dernier, le Conseil Fédéral a adopté à l'intention du Parlement quatre projets portant sur la révision de l'assurance maladie. Ces quatre projets seront discutés et votés indépendamment les uns des autres lors de la session d'automne des Chambres et pourraient bien entrer en vigueur en 2005.

Rappelons d'abord brièvement leur teneur :

1. Stratégie globale :

- Rapport de gestion annuel obligatoire pour les assureurs
- Prolongation de cinq ans de la compensation des risques
- Création d'une carte d'assuré

2. Liberté de contracter :

Planification des besoins cantonaux avec fixation des minima fixés par la Confédération

Contrats passés entre les assureurs et les fournisseurs de prestations

3. Réduction des primes, par l'intermédiaire de subventions cantonales, à partir de subsides fédéraux.

4. Participation aux coûts : Responsabilisation des assurés en portant la participation de 10 à 20 % (plafonnement à 700.–) et augmentation des franchises maximum (2500.– pour un adulte, 600.– pour un enfant)

Après ce rappel factuel, il faut bien admettre que tout projet partant d'un présupposé erroné ne peut qu'aboutir à un résultat absurde. Nous allons montrer que c'est bien le cas dans ces projets. Voyons d'abord le point qui nous intéresse particulièrement: la suppression de l'obligation de contracter. Monsieur Couchepin fonde sa décision sur des rapports d'experts, à l'exclusion d'un véritable dialogue avec les médecins. Ceux qui l'ont rencontré lors de la pseudo-procédure de consultation se sont bien rendus

compte que notre ministre n'a rien écouté des arguments des médecins car il n'avait d'autre but que de persuader ses interlocuteurs du bien-fondé de ses propres décisions.

Mais qui sont les experts mentionnés, ces «émittants économistes de la Santé»? On retrouve bien sûr notre ami Domininghetti, mandaté par SantéSuisse pour démontrer que le degré de satisfaction dans le niveau des soins que les Appenzellois reçoivent est identique à celui des Genevois. La conclusion qui s'impose à ces experts est qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacle à fixer la densité médicale à Genève au niveau de celle d'Appenzell. Mais voyons...!

En fait, toute cette argumentation est cousue de fil blanc. Le lobby des assureurs a tout avantage à rendre le système de santé le plus défavorable possible afin qu'un maximum de citoyens souscrivent à des assurances complémentaires, qui, seules, permettent d'engendrer des dividendes pour leurs actionnaires.

«Nous n'aurons bientôt droit à une médecine de qualité que pour ceux qui en ont les moyens, les autres devant se contenter d'une prise en charge industrielle minimale de masse. Ce genre de chantage scandaleux et pervers ne peut que heurter viscéralement notre conception de la médecine» (Yves Guisan).

Le dispositif que veut introduire Monsieur Couchepin et qu'il nomme faussement concurrence réunit toutes les caractéristiques du système américain, contre lequel nos collègues d'Outre Atlantique se rebellent et nous mettent en garde!

Jusque là, je me suis centré sur la suppression de contracter, m'efforçant de démontrer que la maîtrise des coûts de la santé ne pouvait pas passer par l'assujettissement des médecins aux assureurs et au bon plaisir de leurs actionnaires. Une telle modification ne peut aboutir qu'à un rationnement des soins, une démobilisation des médecins, et, finalement, à une médecine régressive.

Je voudrais maintenant mettre en lumière d'autres incohérences des projets couchepinesques qui seront soumis au Parlement cet automne.



En préambule, je m'interroge sur l'obsession de la concurrence qui caractérise sa vision de la santé. Si la solution à tous les maux est le dumping engendré par la concurrence, alors pourquoi prolonger de cinq ans la compensation des risques, mesure qui n'a d'autre but que de remettre les assureurs sur un pied d'égalité par un mécanisme compensatoire complémentaire au libre passage intégral des assurés (mesure qui n'a pas suffi empêcher les disparités importantes existant dans la structure des risques des assureurs). Plus simplement, cette mesure a pour but d'abolir les conséquences de la concurrence pour les assureurs. Or, nous autres médecins savons bien qu'on ne peut pas prescrire à la fois un remède et son contraire.

Une autre réforme prévue consiste en une responsabilisation plus grande des assurés, puisqu'elle ferait passer leur participation de 10% à 20% et qu'elle permettrait une augmentation notable des franchises. Louable intention que les médecins pourraient à première vue soutenir! On espère ainsi réduire les prestations superflues. Oui mais on risque surtout de dissuader les gens véritablement malades de consulter à temps! Il est impossible de prédire aujourd'hui si cette mesure va vraiment aboutir à un frein sur la consommation médicale. Car il n'est pas du tout impossible que par un effet pervers on assiste à une aggravation des coûts, puisque des pathologies diagnostiquées à un stade plus avancé sont bien plus onéreuses. Par ailleurs, nous savons bien que ceux qui demandent avec insistance des rendez-vous immédiats ne sont pas les plus mala-

des. Et ceux qui abusent aujourd'hui continueront vraisemblablement à abuser dans l'avenir, car ce sont rarement les plus démunis qui sont les plus exigeants!

Un tel transfert des charges sur les assurés relève même de la provocation, quand on sait que pendant que le coût de la santé doublait en 40 ans, la part des ménages a déjà été multiplié par 4,7! (office fédéral de la statistique).

En résumé, monsieur Couchepin feint de demander des efforts symétriques aux différents partenaires (médecins, assurés, assureurs). En fait, le seul effort demandé aux assureurs est l'obligation qui leur sera faite de fournir un rapport de gestion annuel. Au vu de ce qui est déjà fourni aujourd'hui, on peut considérer ce point comme cosmétique, voire comme une farce.

Quant aux efforts demandés aux médecins et aux patients, nous n'avons aucune évidence permettant de mesurer les effets réels à long terme de ces mesures impopulaires. Si ces quatre projets passent la rampe du Parlement, personne ne sait si l'on aura fait progressé la maîtrise des coûts. La seule certitude est la transformation des rapports médecins-assureurs en rapports employeurs-employés. Une telle perspective est à ce point démotivante pour les médecins qu'il ne faut pas s'étonner s'ils adhèrent en dernier recours à l'idée d'une caisse unique («Neuf pistes pour une amélioration du système de santé suisse» société de médecine de la Suisse romande).

● Quelques chiffres ●

«L'emploi dans le domaine de la santé est en vigoureuse progression...»

(Office fédéral de la statistique, communiqué du 19 août 2004)

430 000 personnes occupées en Suisse en 2001

dont 56% dans le secteur *intra-muros*¹
19% dans le secteur ambulatoire
19% dans l'industrie et le commerce
3,5% dans l'administration et la prévention

progression annuelle moyenne de 2,8% (1995-2001)

dont 2,4% dans le secteur *intra-muros*
2,5% dans le secteur ambulatoire
3,7% dans l'industrie et le commerce
8,4% dans l'administration et la prévention²

¹ hôpitaux, établissements pour personnes âgées, malades chroniques, handicapés et autres

² dont 10,6% pour les caisses-maladies

TarMed et la protection des données

Fin juin 2004, le Préposé Fédéral à la Protection des Données (PFPD) a diffusé un communiqué de presse que nous publions intégralement ci-dessous. En effet, sa position recoupe celle que l'AMG a sans cesse défendue, y compris avant l'introduction du Tarmed. Cet avis au Conseil fédéral a d'ores et déjà été contesté par santésuisse. Des discussions sont en cours entre les partenaires pour trouver des solutions respectueuses des exigences légales en ce qui concerne la protection des données.

«Dans son rapport sur le système tarifaire uniforme Tarmed, le Préposé Fédéral à la Protection des Données conclut que le traitement systématique de données se rapportant à une personne tel qu'il est effectué actuellement est disproportionné. Il préconise que les partenaires à la convention élaborent une solution respectant les exigences légales de la protection des données.»

Par le passé le PFPD a déjà signalé à plusieurs reprises les dangers inhérents à l'introduction du tarif médical Tarmed pour la protection des données. Le passage de la facture imprimée au formulaire de facturation électronique facilitera les contrôles systématiques. Sans les mesures requises le risque d'atteintes à la protection de la personnalité augmentera.

Dans son rapport, le PFPD démontre clairement que les assureurs n'ont pas besoin de l'intégralité des données pour l'accomplissement des tâches prévues par la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Les besoins en données ne sont pas les mêmes pour chacune de ces tâches. Pourtant les données exigées sur le formulaire de facturation couvrent l'ensemble des informations disponibles. Le traitement systématique de données se rapportant à une personne est disproportionné et donc contraire à la loi dans les cas où il est effectué avec plus de données personnelles que celles qui sont effectivement nécessaires.

Le PFPD préconise dans son rapport que les partenaires à la convention élaborent une solution respectant les exigences légales de la protection des données. Les assureurs responsables de la protection des données sont tenus de développer un concept de protection des données qui intègre les éléments essentiels de la protection et de la sécurité des données. Le traitement de la facturation uniforme doit en outre être effectué par des Trust Center. Finalement, le règlement de traitement et le concept de protection des données doivent être contrôlés régulièrement quant à leur application et leur actualité.»



Le médecin joue pour le médecin... et ses amis!

Depuis 1992, les Soirées Médico-Artistiques de Confignon sont l'occasion de mettre en valeur les talents artistiques de médecins genevois qui consacrent leurs loisirs à la réalisation de leurs «hobbies» malgré des contraintes professionnelles de plus en plus envahissantes.

D'année en année, ces soirées se sont étoffées, soirée classique combinée avec une exposition d'œuvres de médecins artistes, soirée jazz se déroulant lors d'un repas convivial, conférence médicale d'intérêt général qui précède la partie musicale.

Spectateurs ou acteurs désirant révéler vos talents cachés, nous vous encourageons à participer activement à cette initiative soutenue par l'AMG.

Contacts:

Dr Béatrice Bertholet-Masset, ch. des Hutins 3, 1232 Confignon

Tél. 022 757 24 66 – Fax 022 757 24 25

e-mail : b.bertholet@bluewin.ch

M. Michel-A Findeisen

Tél. 079 406 17 91 – Fax 022 757 25 30

e-mail : maaf@bluewin.ch



● Valeurs intrinsèques ●

Comme tous les médecins de Suisse le savent, le recensement de la valeur intrinsèque prévue dans le cadre des accords Tarmed s'est avéré particulièrement chaotique.

La nouvelle présidence de la FMH a remis à plat ce dossier. A cette occasion, un membre de notre Conseil, le Dr Jean-Pierre Grillet, a demandé quelques clarifications au Dr Jacques de Haller en ce qui concerne la circulation des données entre la FMH et santé-suisse. Le Président de la FMH nous a transmis la réponse que nous publions ci-dessous, avec son accord.

«La banque de données "Dignités" a été retrouvée début juillet dans un état qui n'était pas utilisable (pour certaines zones, pas à jour, pas validé; pour d'autres, ne sachant pas ce qui avait été validé et/ou mis à jour ou pas); cela constituait un non-respect du contrat Tarmed qui nous mettait dans une situation de grande vulnérabilité. Olivier Kappeler, l'un des nouveaux membres du Comité central, s'y est attelé avec une énergie spectaculaire, et la situation est en voie d'être rattrapée.

Le but de cette banque de données est de permettre de vérifier si les actes facturés ont le

droit de l'être par le médecin en question; cela pourrait se faire par le biais d'un "oracle" interrogé par les Caisses (une question à la fois, réponse du type oui/non: le Dr Schneeputz facture une angioplastie, en a-t-il le droit -> non); cela va pouvoir se faire dans les semaines et mois qui viennent, de manière progressivement plus efficace, les modalités sont encore en discussion.

Il n'y a pas là de rupture de protection des données ou de mise à nu autre que de valider le droit à facturer; que les CM puissent interroger l'oracle, ou simplement lister petit à petit ce qu'on fait, revient strictement au même quant à la protection des données; ce que la FMH ne veut pas, cependant, c'est que les caisses puissent télécharger toute la banque de donnée en multipliant les questions à toute vitesse, d'où le principe "une question à la fois" et un volume de transfert qui devra être en rapport avec les besoins présumés.

*Dr Jacques de Haller,
Président de la FMH»*



La lettre de l'AMG

Journal d'information de l'Association des Médecins du Canton de Genève

Prochaine parution	25 octobre 2004
Dernier délai rédactionnel	11 octobre 2004

IMPRESSUM: La lettre de l'AMG est éditée par l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMG)

Paraît 11 fois par an.

Case postale 665 - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1211 Genève 4 - Tél. 022 708 00 21 - Fax 022 781 35 71

Comité de Rédaction - Composition: Bureau de l'AMG

Publicité - Impression - Expédition: Editions Médecine et Hygiène

Les articles publiés dans la «Lettre de l'AMG» n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.



Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19 alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavisier chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Marc BINDSCHIEDLER
 Originaire de Genève, 1971
 Adresse prof. : Centre médical des Eaux-Vives,
 4 rue du Nant, 1207
 Domicile privé : 4, rue des Eaux-Vives, 1207
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1997
 Droit de pratique indépendant : 2004
 FMH en Médecine interne

A effectué ses études de médecine de 1990 à 1996 à Genève, où il est né. Il a effectué ses deux premières années cliniques à Delémont, puis est revenu à Genève pour obtenir son titre de spécialiste en médecine interne en 2004. Il poursuit son activité comme médecin indépendant au Centre médical des Eaux-Vives, tout en gardant une activité de consultant à l'Hôpital Cantonal.

Pr Jean Bernard DUBUISSON
 Originaire de France, 1946
 Adresse prof. : Dpt de Gynécologie Obstétrique,
 HUG, 30 Bd de la Cluse, 1211 Genève 14
 Domicile privé : 10, rue Michel-Chauvet, 1208
 Etudes en médecine : France
 Reconnaissance fédérale: 2004
 FMH en Gynécologie Obstétrique

Professeur des Universités et gynécologue-accoucheur des Hôpitaux de Paris. Nommé chef de service du Service de chirurgie gynécologique en 1993 à l'Hôpital Cochin à Paris. Nommé Médecin-chef du Service de gynécologie et médecine de la reproduction des HUG en 2003. Nommé chef du Département de gynécologie-obstétrique des HUG en 2004.

Dr Claude HUARD
 Originaire de France, 1959
 Adresse prof. : HUG, 2 rue Verte, 1205 Genève
 Domicile privé : F-74420 Boège
 Etudes en médecine : France

Reconnaissance fédérale: 2002
 Droit de pratique indépendant : 2004
 Formation en Médecine interne

Diplôme de médecin en 1988 à Rouen en France. Médecin assistant en Martinique pendant 5 ans. Depuis 1990 médecin assistant puis cheffe de clinique aux HUG pendant 3 ans. Expérience de coordinateur de projet au Népal de 1993 à 1995.

Dr Pascal MARTINELLI
 Originaire de Sierre, 1970
 Adresse prof. : 3, ch. sur Beauvent, 1232
 Domicile privé : 3, ch. sur Beauvent, 1232
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1997
 Droit de pratique indépendant : 2000
 FMH en Médecine interne en cours

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1997, a réalisé une formation de médecine interne. Il a passé 3 années à l'hôpital de la Tour, 1 année à l'hôpital de Loëx et est actuellement aux HUG dans le service de médecine 1. Il y travaille depuis 2 ans en tant qu'interne et sera nommé chef de clinique en octobre. Il a également travaillé 1 an en chirurgie générale à Vevey. Il désire s'installer prochainement à Genève.

Dr Joël SALZMANN
 Originaire de Genève, 1959
 Adresse prof. : Clinique d'Ophtalmologie, HUG,
 1205
 Domicile privé : 124 Allée du Champré,
 F-74160 Collonges sous Salève
 Etudes en médecine : Genève
 Diplôme fédéral : 1985
 Titre de spécialiste : 2000 (Grande-Bretagne)
 Reconnaissance du titre : 2002
 Droit de pratique indépendant : 2001
 FMH en Ophtalmologie

A effectué 5 ans de formation post-grad aux HUG (Dpt de chirurgie, Dpt de médecine) et 10 ans d'ophtalmologie en Grande-Bretagne (Londres et Newcastle upon Tyne). Doctorat en 1999. Fellowships en rétine médicale/uvéïtes (Moorfields Eye Hospital) et chirurgie vitréorétiniennne (Université de Newcastle). Depuis mars 2002, chirurgien de la rétine/cataractes aux HUG.



Dr Tristan TOSCO

Originaire de Sierre, 1967

Adresse prof. : Groupe médical d'Onex, 1213

Domicile privé : 112 ch. des Vignes, F-74160

Bossey



Etudes en médecine : Genève

Diplôme fédéral : 1995

Droit de pratique indépendant : 2000

FMH en Médecine interne

Après des études à Genève, il suit une formation de médecine interne à Martigny puis Genève (6 années dont 2 comme chef de clinique adjoint). Formation complémentaire de médecine générale (6 mois de pédiatrie et d'ORL, 1 an de chirurgie et de policlinique de médecine) à Genève.



Madagascar: projet de prévention HIV/SIDA et de soins médicaux

Le «Projet Suisse d'Assistance Médicale» est une ONG genevoise qui développe depuis 2001 une action de prévention HIV/SIDA et de soins médicaux au Nord-Ouest de Madagascar, en collaboration avec les Sœurs de St Maurice et les autorités Malgaches. Vous trouverez une documentation concernant ce sujet prochainement dans un courrier de l'AMG. Mille mercis d'y prêter attention. Nous avons besoin de vous.

*Dr Y. Jacot, généraliste et tropicaliste à Genève
Coordinateur du projet sur Genève*



● Cession de créance ●

Nous vous rappelons que la cession de créance reste valable avec l'entrée en vigueur de Tarmed.

L'AMG et santésuisse Genève considèrent que la convention ne modifie en rien les principes de la cession de créance. En effet, ceux-ci sont régis par la Loi sur la Partie Générale de l'Assurance sociale (LPGA) qui elle, n'a pas été modifiée à ce jour.

L'AMG a repris contact avec santésuisse à ce sujet et qui a confirmé que la pratique suivante reste inchangée par rapport à 2003 :

– La reprise de dettes (art. 14 CCA) concerne l'assureur-maladie qui est d'accord de reprendre la dette de l'assuré vis-à-vis du médecin

pour autant que les conditions limitatives soient respectées.

– La cession de créance est le mécanisme par lequel l'assuré cède au médecin son droit au remboursement de l'assureur maladie (article 42, alinéa 1 LAMal).

Par ailleurs, nous vous rappelons également que suite à une décision fédérale (Feuille fédérale 1992, 124 ad art.4), les assureurs-maladie disposent de la possibilité de compenser leurs créances en paiement de primes ou de participations avec des prestations à verser à leurs assurés. Ce qui signifie que le patient qui ne paie pas ses primes pourra faire compenser celles-ci par les factures que le médecin établit.



● Mutations ●

Nouveaux membres

Les Drs Louis Attila MAJOR et Catherine TOSCO-DELALEX sont membres depuis le 10 septembre 2004.



Médecins d'Entreprise

Patek Philippe S. A.: Dr Schubert JEAN, médecin du travail

Médecins-Conseils

Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny :
Dr Gérard JOLIAT, médecin-conseil

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA (SFG) :
Dr Joseph BORZYKOWSKI, médecin-conseil

Reuters SA: Dr Esmail SHEYBANI, médecin-conseil

EMS Foyer Saint-Paul SA : Dr Claude A. BERNHEIM, médecin-conseil

Membre d'honneur

Dr Jacques DE HALLER

Membres passifs

Dr Henri DURUZ

Prof. Alain JUNOD

Prof. Willy LEHMANN

Décès

Nous avons eu le regret de perdre les Drs André MEGEVAND, le 1^{er} septembre 2004 et Félix KRAUER, le 23 août 2004.



● Petites annonces ●

A louer

Cabinet médical au Centre Médical Multidisciplinaire de l'Aéroport

Tél. 022 545 0 500

A louer

Rive droite, centre médical équipé à louer au «time-share» avec service de prises de rendez-vous préalable, réception, laboratoire et radiologie.

Forfait journalier, 2 jours maximum par semaine.

Tél. 022 788 35 50

A sous-louer

Dans cabinet médical Plainpalais – Rive gauche.
Beau local de 20 m², conviendrait à psychiatre ou psychologue.

Tél. 022 781 09 13 ou 079 412 64 55

A remettre

Cabinet médical à Genève avec clientèle pour automne ou fin d'année 2004.

Équipement très complet pour pratiquer la médecine générale, médecine interne, cardiologie. Radiologie complète et laboratoire très large avec laborantine. Secrétariat informatisé pour Tarmed.

Rive droite, surface de 160 m² avec nombreuses pièces (6 pièces), garage au sol. Loyer très intéressant.

Conviendrait aussi pour 2 médecins et + paramédicale. Très bonne situation au point de vue des communications. En face du réseau TPG, grande station de taxis, vastes parkings publics.

Pour information et visite: tél 079 238 91 01, de préférence le soir après 18 h.

A partager

Médecin interniste installé aux Eaux-Vives cherche à partager ses locaux (110 m²) avec confrère.

Tél. 022 786 05 50 le matin



● A vos agendas ●

Octobre

Congrès de Cardiologie Les progrès des thérapeutiques cardiovasculaires IV

**le jeudi 7 octobre 2004
de 12h30 à 19h00**

à l'Hôtel Noga Hilton, 19 quai du Mont-Blanc,
1211 Genève

Destiné aux cardiologues praticiens de Suisse
Romande, aux médecins internistes, aux géné-
ralistes et aux internes de l'Hôpital Cantonal.

*Renseignements : Dr J. Noble,
tél. 022 346 58 67, fax 022 346 34 69*



Les nouvelles croyances thérapeutiques

**le jeudi 14 octobre 2004
de 08h30 à 17h00**

à l'Université de Genève – Uni Mail, Auditoire
S150.

Des croyances « thérapeutiques », revendiquant un « soigner autrement », se diffusent très largement aujourd'hui. Elles se sont particulièrement développées et diversifiées dans les années 1990. Appréhendant l'individu dans sa globalité, ces « thérapies » font appel à des croyances, même si certaines d'entre-elles revendiquent un fondement scientifique.

Ce colloque, organisé par la Faculté de droit et le Centre intercantonal d'information sur les activités de groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique (CIC) a pour objectif de cerner ce phénomène de société dont l'ampleur est récente et qui se situe parfois à la frontière confuse entre liberté de croyance et exercice illégal de la médecine. Pour éclairer

cette problématique, différentes perspectives seront présentées, tant anthropologiques, philosophiques ou sociologiques que celles des pouvoirs publics, de praticiens et du droit.

Programme complet sur les sites
www.unige.ch/droit/ et www.cic-info.ch

*Renseignements : Jacqueline Widmer
Département de droit administratif, Université
de Genève*

E-mail : Jacqueline.Widmer@droit.unige.ch



Conférences organisées par le Service de psychiatrie gériatrique

**Bat. Les Champs (2 ch. Du Petit Bel-Air)
les vendredis de 08h30 à 09h30**

15 octobre 2004 :

La pratique psychiatrique en quête de modèles : à propos de l'approche psychanalytique.
Dr Florence QUARTIER, Département de Psychiatrie, HUG, Genève

*Renseignements : Mme M. Le Sosse
tél. 022 305 50 06, fax 022 305 50 44
E-mail : Marcelle.LeSosse@hcuge.ch*



1^{er} symposium genevois sur le cancer du sein précoce: horizons & performances

**le 23 octobre 2004
de 08h15 à 12h30**

à l'Auditoire Louis-Jeantet

sous les auspices du SONGe (Séno-Oncologie Genevoise) et de la SMB (Société Médicale Beaulieu).



Laboratoire MGD
ANALYSES MÉDICALES

Le laboratoire
indépendant
de proximité
à l'écoute
de vos besoins
pour...



...les analyses
spéciales

...mais aussi toutes
les analyses courantes

...et les comptes-rendus
des colloques du mardi matin
de l'HUG sur notre site
www.labomgd.ch

Route des Acacias 45A - 1211 GENÈVE 26
Tél. 022 309 15 20 - Fax 022 343 30 44



Škoda Fabia RS
PLUS LESTE POUR PASSER
DE 0 À 310 QU'UNE
VOITURE DE FORMULE 1



Déjà à partir de fr. 28 790.-

www.skoda-auto.ch

Le moteur TDI de 1,9 litre de la nouvelle Fabia RS déploie à 1900 tr/min déjà un couple maximal imposant de 310 Nm - à ce régime-là, un bolide de Formule 1 n'en produit que la moitié. RS comme Race Sports, tout est là. Et ce pour une consommation de 5,6 litres de Diesel aux 100 km seulement!

AMAG Genève - Agence Skoda
85, route de St-Georges
1213 Petit-Lancy

Tél. 022 870 91 00

Grâce à nos contrats collectifs, vous bénéficiez de tarifs avantageux, **négociés spécialement pour votre profession.**

Merci de votre confiance.

Bureau de Planification d'Assurances

A votre service depuis 27 ans.

Pierre-André Steiner

Case postale 1345

1001 Lausanne

Téléphone 021 345 05 19

Fax 021 345 05 00